



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 octobre 2019

La chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire rend public son rapport sur la gestion du centre hospitalier du Chinonais (CHC) au titre des exercices 2012 et suivants.

Établissement de santé de proximité en direction commune avec le centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Tours, situé à moins de 50 km de la ville chef-lieu de département, le CHC offre des prises en charge diversifiées.

L'établissement, qui a connu un renouvellement de sa direction en 2015, dispose d'atouts certains comme ses locaux attractifs, sa proximité avec les moyens de recours du CHRU de Tours et une coopération poussée avec le secteur privé grâce à son partenariat avec la clinique Jeanne d'Arc, installée sur le même site.

Cependant, il doit faire face au défi de la concurrence au sein du territoire de santé ainsi qu'à la nécessaire adaptation de son offre de soins au vieillissement de la population. Confronté à l'affaiblissement de son activité, l'hôpital n'a pas su adapter le volume de ses effectifs ou s'assurer de disposer suffisamment des profils nécessaires sur la période. La gestion des personnels reste largement perfectible. De plus, bien que reconnue au sein du bassin du Chinonais, la maternité de l'établissement connaît un déficit structurel, d'environ 1,9 M€ (hors aides) en 2017. Celui-ci est lié à une faible activité qui rend difficilement supportable le poids des charges dues au respect des normes réglementaires de fonctionnement et au recours d'ampleur à l'intérim médical pour suppléer le difficile recrutement de médecins titulaires. L'équilibre financier de la maternité semble compromis car le seuil d'accouchements nécessaire pour l'assurer apparaît comme hors de portée pour l'établissement.

Ces difficultés font peser une incertitude à très court terme sur la soutenabilité financière de l'hôpital. Alors que son résultat consolidé était excédentaire jusqu'en 2016, le déficit 2017 s'élève à 1,3 M€. L'appréciation de la situation financière se dégrade davantage si l'on considère qu'une part notable des ressources de l'établissement ont pour origine des subventions exceptionnelles dont le caractère reconductible demeure incertain et que le provisionnement de l'établissement peut présenter des défaillances ou des absences de justifications.

Le CHC dispose cependant des moyens de rétablir sa trajectoire. Il est en capacité de mieux maîtriser son action par le recours à la contractualisation, en particulier en matière de gestion des pôles d'activité. S'agissant des ressources humaines, la nécessaire adéquation des moyens à l'activité pourrait s'appuyer sur une politique de gestion des emplois et des compétences et une bonne connaissance des indicateurs sociaux qui gagneraient à être mieux articulés avec les indicateurs financiers. En outre, la chambre a constaté certaines irrégularités en matière de rémunération et de recrutement, non dénuées d'impacts financiers, qui devront être corrigées. L'établissement, en s'appuyant sur l'évolution de son système d'information dans le cadre de la convergence mise en œuvre par le groupement hospitalier de territoire (GHT), peut, en réformant ses processus, gagner en qualité d'information, de pilotage et de suivi de son action.



Enfin, l'hôpital doit envisager le repositionnement de son activité pour répondre aux besoins sanitaires de son territoire en développant des activités de gériatrie et de soins de suite et de réadaptation (SSR) et en transformant sa maternité en centre de périnatalité articulé avec l'activité de recours du CHRU de Tours.

La chambre a formulé une recommandation portant sur l'organisation de la permanence des soins, deux recommandations relatives à la gestion du personnel (rémunération des médecins contractuels et renégociation de l'accord sur le temps de travail) et une recommandation concernant le suivi des provisions afin de renforcer la qualité des comptes.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE :

Brigitte BEAUCOURT □ Présidente de section □ Tél. 02 38 78 96 22 □ brigitte.beaucourt@crtc.ccomptes.fr

Catherine RENONDIN □ Présidente de la CRC □ Tél. 02 38 78 96 01 □ catherine.renondin@crtc.ccomptes.fr